

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
Soing-Cubry-
Charentenay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Etaient présents : M. PIERRE Didier, Mme GLAUSER Maryse, M. SEYLLER Richard, M. VOITOT Jean-Luc, M. MORAND Lionel, M. CHALMIN Thierry, M. GIRARDET Hervé, Mme GILLET Martine, M. CHEVALIER Sébastien, Mme ROUSSEL Nadège, M. PETIT Cédric, Mme BARBEROT Juliette, M. MILLOT Jean-François, M. ROBERT Gilles.

Convocation du
22/09/2020
C.R. affiché le 02/10/2020
Le Maire,

Absent excusé : M. FIGARD Xavier

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur SEYLLER Richard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Etat d'assiette ONF 2021
- Créances éteintes - Admission en non-valeur
- Cession d'une partie de terrain communal
- Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales : désignation du Conseiller Municipal
- Perpétuité des concessions de cimetières (terrain et columbarium)
- Présentation et vote du RPQS 2019
- Bail nouveau locataire remise Cubry Rue des Vergers
- Bail nouveau locataire Cubry 1 Rue des Vergers
- Bail nouveau locataire 4 Grande Rue à Charentenay

- Nomination de 3 représentants pour l'AF de Charentenay
- Questions diverses :
 - Garage des Pompiers
 - Situation sur l'eau

**Etat d'assiette
ONF 2021**

Cf. Registre des délibérations consultable en mairie.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

**Créances éteintes-
Admission en non-
valeur**

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Suite à des mesures d'effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'instance, Madame la Trésorière Municipale propose l'admission en non-valeur de ces « créances éteintes » détenues par la commune sur le budget principal et sur le budget eau-assainissement.

Ces admissions s'élèvent à la somme de 1591.71€ au total et correspondent à des recettes liées à des frais de loyers et de factures d'eau et d'assainissement.

La dépense est inscrite au chapitre 65 article 6542.

Il est proposé d'admettre en non-valeur ces créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'admission en non-valeur de ces créances et demande la poursuite des démarches de recouvrement de dettes.

**Cession d'une
partie de terrain
communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Le GAEC MONNOT souhaite acheter à la commune une partie de la parcelle cadastrée 131 AC 10.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLUi approuvé le 20 juin 2018,

Vu la demande du GAEC MONNOT en date du 24 septembre 2020,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre une partie de terrain communal cadastré 131AC10, au prix de 600€ l'hectare au GAEC MONNOT, ainsi que le bois pour un montant de 1000€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant,

DIT que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

**Désignation du
Conseiller
Municipal
membre de la
Commission de
Contrôle des listes
électorales**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, une nouvelle commission de contrôle des listes électorales doit être constituée.

Pour ce faire, conformément aux dispositions de l'article L.19 du Code Electoral, dans les communes de moins de 1000 habitants, celle-ci est constituée :

- **D'un Conseiller Municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission. A défaut de volontaires, le plus jeune Conseiller Municipal est désigné d'office (le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent être désignés membres de la Commission) ;
- **D'un délégué de l'Administration** désigné par la Préfète, sur proposition du Maire (les Conseillers Municipaux ne peuvent être nommés délégués de l'Administration) ;
- **D'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire**, sur proposition du Maire (les Conseillers Municipaux ne peuvent être nommés délégués du tribunal judiciaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Juliette BARBEROT pour Conseillère Municipale membre de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

**Perpétuité des
concessions de
cimetières**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Selon la législation, la durée des concessions de cimetières peut-être :

- Temporaire, soit entre 5 et 15 ans,
- Trentenaire, soit 30 ans,
- Cinquantenaire, soit 50 ans,
- Perpétuelle, soit ayant une durée illimitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la perpétuité des concessions de terrain comme de celles de columbarium, et ce sur les trois cimetières de la commune : à Soing, à Cubry et à Charentenay.

Adoption du RPQS

M. PIERRE, le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

(CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à SOING-CUBRY-CHARENTENAY, le Maire, Didier PIERRE

Location d'une remise au 1 Rue des Vergers à Cubry

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Un administré demande à louer à la commune la remise dépendant du logement communal situé au 1 Rue des Vergers à Cubry.

Le conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, après en avoir délibéré, décide :

- De mettre ce logement en location à compter du 1^{er} septembre 2020 pour un montant de loyer mensuel de 30€,
- D'autoriser le Maire à signer un bail et toutes pièces annexes à ce dossier,

Remise en location logement 1 Rue des Vergers à Cubry

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le locataire du logement communal au 1 Rue des Vergers à Cubry étant parti, il convient de remettre en location ce logement.

Le conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, après en avoir délibéré, décide :

- De remettre ce logement en location à compter du 1^{er} septembre 2020 pour un montant de loyer de 380€,
- D'autoriser le Maire à signer un nouveau bail et toutes pièces annexes à ce dossier,
- D'autoriser le Maire à émettre un mandat pour le remboursement de caution au compte 165, déduction faite des sommes impayées concernant les produits communaux (loyers impayés, eau, charges gaz...)

Remise en

**location logement
4 Grand Rue à
Charentenay**

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le locataire du logement communal au 4 Grand Rue à Charentenay étant parti, il convient de remettre en location ce logement.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Le conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, après en avoir délibéré, décide :

- De remettre ce logement en location à compter du 1^{er} septembre 2020 pour un montant de loyer de 210€,
- D'autoriser le Maire à signer un nouveau bail et toutes pièces annexes à ce dossier,
- D'autoriser le Maire à émettre un mandat pour le remboursement de caution au compte 165, déduction faite des sommes impayées concernant les produits communaux (loyers impayés, eau, charges gaz...)

**Encaissement de
chèques SICAE et
ANTARGAZ**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le remboursement par la SICAE de deux trop-perçus : montants de 6.13€ et de 14.29€, payés par chèque; ainsi que le remboursement d'un trop perçu de 524.84€ d'ANTARGAZ, payé par chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu, autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques de 6.13€ et 14.29€ en émettant deux titres de recette, ainsi que le chèque de 524.84€ en émettant un titre de recettes.

**Questions
diverses**

- En ce qui concerne le garage des pompiers, un problème se pose avec l'ancienne hutte à cochons qui appartient au voisin.
Pour contourner le problème, une solution est éventuellement envisagée avec un préfabriqué, ceci dans le cadre des bâtiments soumis uniquement à déclaration préalable et non à permis de construire.
- Concernant l'eau, suite à la lettre du 28 septembre 2020 du Syndicat de l'Ermitage qui rejette le projet d'interconnexion, la réunion du 30 septembre 2020 est annulée. Cependant une autre réunion est prévue pour continuer la réflexion sur le projet de recherche d'eau...
- Concernant les décorations de Noël, l'opération « sapins de Noël » est reconduite pour 2020, l'organisation sera gérée par la Commission Fêtes et Animations
- Lecture du courrier d'une administrée dont le colis de Noël a été oublié.
- Courrier d'un administré de Cubry concernant le contrôle d'assainissement non collectif.
- Problème du terrain de foot, suite à l'article dans le journal de « L'Est

Républicain ». La question du terrain reste en suspens.

Séance levée à 23h16

Le Maire

Didier PIERRE



<i>Nom-Prénom</i>	<i>Signature</i>
PIERRE Didier	
GLAUSER Maryse	
SEYLLER Richard	
CHALMIN Thierry	
FIGARD Xavier	Absent excusé
BARBEROT Juliette	
CHEVALIER Sébastien	
GILLET Martine	
GIRARDET Hervé	
MILLOT Jean-François	
MORAND Lionel	
PETIT Cédric	
ROBERT Gilles	
ROUSSEL Nadège	
VOITOT Jean-Luc	